JPA
Audit, Expertise comptable, Conseil
France – Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDS DE DOTATION INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER

Fonds de dotation

Siège social : 21 rue Fortuny
75017 Paris

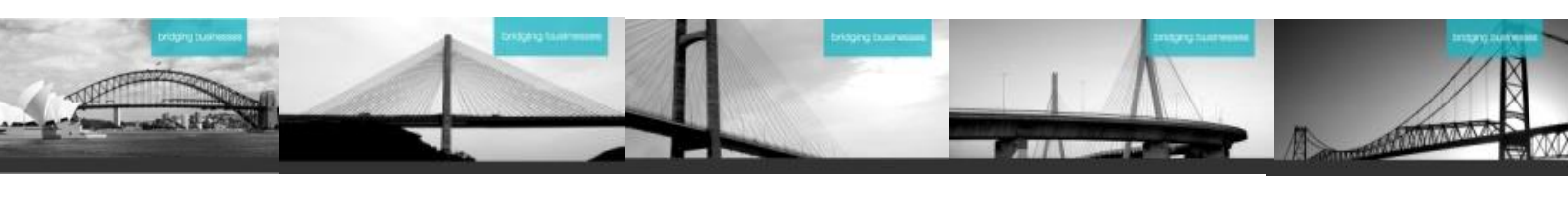

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

JPA – Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable
7, rue Galilée – 75116 PARIS
T : +33 1 49 52 43 00 / **F** : +33 1 47 20 32 79 **W** : www.jpa.fr

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

JPA – Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable
7, rue Galilée – 75116 PARIS
T : +33 1 49 52 43 00 / **F** : +33 1 47 20 32 79 **W** : www.jpa.fr

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 janvier 2024

Le Commissaire aux comptes

JPA

Damien POTDEVIN

INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER
21 RUE FORTUNY
75017 PARIS

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022

© Sage

Téléphone :

Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	84 344		84 344	76 710
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**84 344**		**84 344**	**76 710**
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**84 344**		**84 344**	**76 710**

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

JDA

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	11 235	418
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	26	10 816
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports	70 575	63 015
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	**81 836**	**74 250**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 508	2 460
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	**2 508**	**2 460**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**84 344**	**76 710**

(1) A plus d'un an A moins d'un an **2 508**

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNES

© Sage

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/22 au 31/12/22

INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER

Devise d'édition EURO

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	53 590	31 655
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**53 590**	**31 655**
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	3 224	3 126
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements		
- Charges sociales		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	50 340	17 720
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**53 564**	**20 846**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**26**	**10 809**
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		7
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		**7**
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		**7**

JPA

© Sage

	31/12/2022	31/12/2021
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**26**	**10 816**
PRODUITS EXCEPTIONNELS : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII) - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII) - Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	**53 590**	**31 662**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	**53 564**	**20 846**
EXCEDENT OU DEFICIT	**26**	**10 816**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens et services - Personnel bénévole		
TOTAL		

JPA

© Sage

ANNEXES

SPA

Inter Invest Solidarité Outremer

Le Fonds de dotation a été créé par la société Inter Invest SA le 25 septembre 2017, création publiée le 18 octobre 2017 au Journal Officiel. Il a pour objet de recevoir et de gérer, en les capitalisant, des liquidités, biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable par les donateurs, en vue du financement de toute organisation d'intérêt général œuvrant pour la solidarité dans les Outre-Mer, et notamment l'accès à la santé et à l'éducation des enfants.

Afin de réaliser son objet, le Fonds recourt aux moyens d'action suivants :

- Collecte de fonds auprès des entreprises et des personnes physiques et morales en lien partenarial ou commercial avec la Fondatrice ;
- Conclusion de conventions de partenariat avec toute entreprise, collectivité publique ou association ;
- Création et participation à d'autres associations, fonds de dotation ou fondations reconnues d'utilité publique ;
- Attribution de soutiens financiers à une ou plusieurs organisations non-lucratives présélectionnées, conformément à l'objet ci-dessus.

Au cours de l'exercice le fond de dotation a notamment permis :

- De faire participer des enfants atteints du cancer et à leurs parents a des ateliers de relaxations
- De permettre à des enfants en difficultés de participer à une excursion en voile et à une chasse au trésor
- De proposer à des enfants en traitement du cancer une activité physique adaptée à leurs capacités physiques et pathologique comme soin de support.

SPA

Règles & Méthodes comptables

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels d'une durée de 12 mois arrêtés au 31/12/2022, au même titre que le bilan, d'un total de 84.344 euros, et le compte de résultat faisant ressortir un excédent de 26,16€.

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 modifié par le règlement ANC 2018-06.

La réforme de la réglementation comptable applicable au secteur non lucratif ANC 2018-06 n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes annuels.
La définition des missions sociales, outre la conformité aux statuts, relève du Conseil d'Administration. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges et des options quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits.
Le Compte d'Emploi des Ressources figure dans l'annexe des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Notes

FAITS MARQUANTS

CRISE UKRAINIENNE
A la date d'arrêté des comptes, en raison des zones d'intervention du fond de dotation, la direction n'a pas connaissance d'incidence de la crise ukrainienne sur l'activité du fond de dotation.
A ce stade des développement de la crise, la direction n'anticipe pas d'incidence potentielle de celle-ci sur l'activité future.

DOTATION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation comprend une dotation à caractère consomptible de 132.075€ constituée par l'apport et l'abondement en numéraire de la société INTER INVEST à hauteur de 125.730€ et par les dons à hauteur de 6 345€.

Pour traduire comptablement le caractère consomptible de la dotation, il convient de comptabiliser un produit représentatif de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en contrepartie du compte « Autres fonds propres – Dotation consomptible inscrite au compte de résultat ».

A la clôture de l'exercice, aucune dotation n'a effectivement été consommée.

FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde début d'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Fonds Associatif avec droit de reprise	101.515		30.560	0	132.075
Dotation Consomptibles	<38.500>		<23.000>	0	<61.500>
Report à nouveau	418		10.817	0	11.235
Excédent ou déficit de l'exercice	10.817	10.817	26		26

JPA

État des Créances et Dettes

INTER INVEST SOLIDARITE OUTRE-MER

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers			
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques			
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
TOTAL GÉNÉRAL			

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 508	2 508		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel				
État et autres collectivités publiques				
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes				
TOTAL :	**2 508**	**2 508**		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 508**	**2 508**		

© Sage